

COMMUNIQUE DU 18 MAI 2026

Par délibération n°CD-2025-092 en date du 3 novembre 2025, le Conseil départemental de la Haute-Savoie a mis fin, par anticipation et pour motifs d'intérêt général, au contrat de concession relatif à l'exploitation du Tramway du Mont-Blanc signé le 4 mai 2020 entre le Département de la Haute-Savoie et la Compagnie du Tramway du Mont-Blanc ; et ce à compter du 18 mai 2026 à 23h59.

Ce lundi 18 mai 2026 à 18 heures, les clés des installations du Tramway du Mont-Blanc ont été remises par la Compagnie du Tramway du Mont-Blanc au Département de la Haute-Savoie qui en reprend donc l'exploitation par l'intermédiaire de la Régie du Tramway du Mont-Blanc nouvellement créée.

Les deux parties confirment avoir trouvé un accord amiable sur les modalités pratiques et financières de fin de contrat, prenant en considération les clauses contractuelles applicables, les intérêts du service public et ceux de chacune des parties ainsi que des concessions réciproques.

La rédaction détaillée de cet accord est en cours de finalisation et les parties s'engagent et travaillent afin que cette rédaction puisse aboutir d'ici la fin du mois de mai 2026, avant d'être soumis à l'assemblée délibérante du Département.

A Saint-Gervais-les-Bains, le 18 mai 2026

Pour le Département de Haute-Savoie

Le Président du Conseil départemental,

Martial SADDIER

**Pour la Compagnie du Tramway
du Mont-Blanc**

Le Président Directeur Général,

Mathieu DECHAVANNE